



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0242

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon - Abrogation partielle de la délibération n° 2020-0151 du 5 octobre 2020 relative à la désignation d'un représentant titulaire - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Domain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

**Conseil du 14 décembre 2020****Délibération n° 2020-0242**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon - Abrogation partielle de la délibération n° 2020-0151 du 5 octobre 2020 relative à la désignation d'un représentant titulaire - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'INSA est une école d'ingénieurs pluridisciplinaire, créée sous la forme d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière, conformément aux dispositions de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

Elle est située sur le campus de Lyontech La Doua à Villeurbanne.

Fondé en 1957, l'INSA de Lyon dispense des formations initiales et continues. Elle forme en 5 ans et diplôme environ 1 100 ingénieurs chaque année, dans 13 filières de formation, ainsi que 130 docteurs par an en sciences de l'ingénieur.

L'INSA de Lyon regroupe également 23 laboratoires de recherche, 730 enseignants chercheurs et chercheurs, 610 doctorants et 80 post-docs dans les différentes disciplines.

**II - Abrogation de la désignation du représentant titulaire et nouvelle désignation**

Conformément à l'article L 715-2 du code de l'éducation et à ses statuts, approuvés par son conseil d'administration du 15 mars 2018, l'INSA de Lyon est administrée par un conseil d'administration composé de 28 membres :

- 16 membres élus : 12 membres élus représentants des personnels et 4 représentants des étudiants,

- 12 personnalités extérieures à l'établissement : 2 représentants des collectivités territoriales Région et Métropole de Lyon, 7 représentants des activités économiques, un représentant des anciens diplômés de l'école (Alumni de l'INSA), un représentant de la fondation partenariale de l'INSA et une personnalité qualifiée désignée par le conseil à titre personnel.

Conformément aux dispositions du code de l'éducation relatives à la parité dans les instances des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, les personnalités extérieures, membres du conseil d'administration, comprennent autant de femmes que d'hommes.

Les collectivités territoriales appelées à siéger en qualité de personnalités extérieures désignent nommément la ou les personnes qui les représentent ainsi que la ou les personnes de même sexe qui les remplacent, en cas d'empêchement temporaire.

De même, en cas de remplacement ou de renouvellement d'un représentant désigné par une collectivité territoriale en cours de mandat (des administrateurs), celui-ci doit être remplacé par un représentant du même sexe pour la durée restante du mandat (des administrateurs).

Par délibération du Conseil n° 2020-0151 du 5 octobre 2020, la Métropole a procédé à la désignation d'un représentant titulaire, madame Anne Reveyrand et d'un représentant suppléant, monsieur Valentin Lungenstrass, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'école. Cette désignation n'a toutefois pas respecté l'identité de sexe requise entre le titulaire et le suppléant.

A la demande de l'école, et compte tenu de la composition actuelle de son conseil d'administration, il est proposé de procéder à l'abrogation de la désignation du représentant titulaire de la Métropole et de procéder à une nouvelle désignation conforme.

Monsieur Valentin Lungenstrass demeure, pour sa part, le suppléant désigné par le Conseil pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'INSA de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

**1° - Abroge** partiellement la délibération du Conseil n° 2020-0151 du 5 octobre 2020 en ce qu'elle désignait madame Anne Reveyrand en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'INSA de Lyon.

**2° - Désigne** monsieur Cédric VAN STYVENDAEL en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'INSA de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.**